

12
1793

Extrait de l'acte de l'Assemblée nationale
du 17 septembre 1793, par lequel
l'Assemblée nationale a décrété
qu'il y aurait un Tribunal
national, composé de
vingt-cinq membres, et
qu'il serait établi à Paris.

J. P. L. L.

[Faint, mostly illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

1793

1793

